

Compte-rendu du Conseil Municipal du Lundi 31 mai 2010

L'an deux mil dix, le trente-et-un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champillon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marc BEGUIN, Maire, en vertu de la convocation du 25 mai 2010.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEGUIN Jean-Marc, CREPIN Jean-Paul, MOUSQUET Sabine, ADAM Marie-Madeleine, HERR Régine, NEVEU Eric, COUTURIER Anne, et ANDRIEUX Thierry.

Etaient absents : Mesdames Martine LAUNER et Jacqueline BROYE, Mademoiselle Janick FREDY et Monsieur Pascal COFFRE

L'appel nominal étant terminé et les conseillers présents formant la majorité des membres pouvant valablement délibérer, le Président déclare la séance ouverte.
Monsieur Eric NEVEU est élu secrétaire.

L'examen des points à l'ordre du jour s'engage alors :

2010 .20: SCOLARITE ET FRAIS DE SCOLARITE DES PETITS CHAMPILLONNAIS A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2010/2011 DE SEPTEMBRE 2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du dernier Conseil Municipal de Dizy du 04 mai dernier, les conseillers municipaux ont décidé de revenir sur leur position d'il y a un an de facturer à la commune de Champillon pour les enfants de CHAMPILLON qui fréquentaient :

- 150€ par enfant en école primaire et 400€ par enfant en école maternelle auxquels venaient s'ajouter une contribution aux frais des voyages scolaires.

Désormais, depuis leur décision du 04 mai 2010, les frais seront :

- 150€ par enfant scolarisé en école primaire à Dizy incluant les fournitures scolaires et les frais liés aux voyages scolaires et 400€ par enfant en école maternelle à Dizy incluant les fournitures scolaires et les frais liés aux voyages scolaires,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL décide A L'UNANIMITE :

- D'accepter la contribution de 150€ par enfant scolarisé en école primaire à Dizy incluant les fournitures scolaires et les frais liés aux voyages scolaire et 400€ par enfant en école maternelle à Dizy incluant les fournitures scolaires et les frais liés aux voyages scolaires,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la commune de Dizy offrant la possibilité d'accepter les enfants de Champillon dans les écoles de Dizy,
- D'envoyer les enfants aux écoles de Dizy ou Hautvillers selon le choix des parents (maternelle et primaire) à compter de la rentrée scolaire 2010/2011, pour tout enfant en âge d'entrer à l'école et tout nouvel habitant du village.

2010.21: SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GESTION TRIPARTITE « PELOUSES, BOIS ET MARAIS « LES ROSIERES » ENTRE LA COMMUNE DE CHAMPILLON, LE PARC NATUREL REGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS ET LE CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE CHAMPAGNE-ARDENNESV

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'entretien qu'il a eu en Mairie dernièrement avec Monsieur Jean-Brice de ROUGEMONT, chargé de mission territorial au Conservatoire du patrimoine naturel régional de Champagne-Ardenne, Antenne Marne à Epernay et avec Mme Corinne MILLE de Champillon, très au fait des questions de patrimoine naturel..

Ces deux personnes sont venues l'informer de la richesse du patrimoine végétal appartenant à la commune de Champillon, sur le territoire de Champillon et de Dizy, sur deux parcelles cadastrales se trouvant aux « Rosières » pour Dizy et sur « Les Usages des Rosières » pour Champillon, et ont proposé de se charger de l'aménagement et de l'entretien d'une grande partie de ces parcelles (9,60 hectares sur les 11,82 hectares au cadastre), concernant le secteur des pelouses, bois et marais situé sur le versant sud-est de la commune, car cette partie est un site botanique de grand intérêt. Ils lui ont proposé la signature d'une convention tripartite actant cet accord : Commune de Champillon, Parc Naturel et Conservatoire

A L'UNANIMITE, le CONSEIL MUNICIPAL autorise Monsieur le Maire à signer cette convention pour une durée de 15 ans, tacitement reconductible par période de 15 ans.

2010.22: RENOUELEMENT DE L'EMBAUCHE D'UN AGENT EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (C.A.E.)

Vu l'article 44 de la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

Vu le décret n°2005-243 du 17 mars 2005 modifiant le code du travail,

Considérant la volonté de l'Etat de favoriser l'insertion des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi,

Considérant la possibilité pour les collectivités territoriales de recruter des agents par le biais des contrats unique d'insertion- contrat d'accompagnement dans l'emploi,

Considérant les besoins existants de la collectivité en matière d'entretien de la voirie et des espaces verts,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE

* de renouveler le contrat d'accompagnement dans l'emploi intitulé désormais contrat unique d'insertion- contrat d'accompagnement dans l'emploi, à compter du 7 juillet 2010 pour une durée de 9 mois,

* de fixer à 35 heures la durée hebdomadaire de travail (temps complet),

* de fixer à 1.343,80 € la rémunération mensuelle brute,

* d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2010

* d'autoriser le Maire à signer :

- avec l'Etat la convention relative au contrat unique d'insertion- contrat d'accompagnement dans l'emploi pour un emploi

- avec le salarié le contrat de travail correspondant

2010.23: ACHAT D'UN ABRI BUS DE MARQUE « METALCOMOBILCONCEPTS » Type « ALHENA »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux avis rendus par les membres de la commission des travaux qui ont eu le choix de choisir entre 2 modèles d'abri bus, suite au réaménagement complet de la rue Jean Jaurès et de la nécessité de remplacer le très vieux abri bus existant jusque là et enlevé durant les travaux, le choix s'est porté sur le modèle :

« ALHENA » de la marque METALCOMOBILCONCEPTS de Fabrègues pour un prix H.T. de 8.371,48 euros, ce qui fait avec les frais de port 8.907,25 euros H.T. soit 10.653,07 euros T.T.C.

A l'unanimité, les membres du CONSEIL MUNICIPAL autorise l'achat de ce modèle d'abri bus.

Divers :

Intervention de Melle Béatrice BEAUVOIS, chargée de la communication interne à la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne : Mr le Maire présente à l'assemblée Melle Béatrice BEAUVOIS qui est venue pour se présenter aux conseillers mais surtout pour présenter le nouveau site intranet de la Communauté de Communes en conditions réelles via son ordinateur. Elle a remis à chaque conseiller et à la secrétaire de mairie un code identifiant et un mot de passe pour pouvoir y accéder.

Plan du village dans le plan guide 2010 réalisé par France KARTOGRAPHIE : Monsieur le Maire évoque le petit livre regroupant les plans des villages des cantons de Verzy et Aÿ reçus dernièrement dans les boîtes aux lettres du village. Il avait reçu il y a quelques mois une personne de cette société qui se proposait de réaliser ce plan gratuitement pour la commune, les publicités se trouvant dedans en assurant le financement. Il indique qu'il redemandera plusieurs autres exemplaires pour la Mairie, comme il l'a déjà fait, car certains conseillers ne l'ont pas vu car il était glissé avec les publicités distribuées dans les boîtes aux lettres, et il a fini à la poubelle avec les publicités.

Travaux rue Jean Jaurès : Monsieur le Maire rappelle la date de l'inauguration officielle de la traverse, le samedi 5 juin à 11H ; Il indique que d'ici une semaine (après l'inauguration, pour que des engins ne soient pas présents lors de l'inauguration), les travaux d'eaux pluviales et usées relatifs à la pose de conduites sous le jardin de Mr et Mme VILMART devraient avoir lieu. Il indique également qu'il reste encore la résine à poser sur les trottoirs pour que les travaux soient définitivement achevés,

Travaux sur le Pont rue du Paradis : Monsieur le Maire indique que les travaux de réparation du pont entre Dizy et Champillon sont en cours, travaux effectués par la société POTHELET de Pierry, et que la route sera rouverte en fin de semaine, le vendredi 4 juin en fin de journée. Les travaux sont pris en charge par moitié par Champillon et Dizy puisque le pont se situe entre les deux communes. Les travaux sont de l'ordre de 15.848 euros HT, ce qui fait à peu près 8.000 euros HT par commune.

Arrivée de la TNT : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la date d'arrivée de la télé tout numérique est prévue dans la région le 28 septembre 2010.

Fermeture définitive du chemin à Hautvillers : Monsieur le Maire prévient l'assistance de la décision de la commune d'Hautvillers de fermer définitivement le chemin longeant les bois d'Hautvillers. En effet, ce chemin était devenu le lieu de dépôt de nombreux déchets parfois enfouis.

Demande d'aide financière pour un stage non rémunéré en Australie par Melle Yasmine VALLART : Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il vient juste de recevoir de Melle Yasmine VALLART, domiciliée 14 rue des Mondettes, sollicitant une aide financière éventuelle de la commune pour un stage en Australie de plusieurs semaines qu'elle doit effectuée prochainement dans le cadre de ses études de pharmacie. A l'unanimité, le conseil décide de ne pas accorder d'aide financière.

Petit livre « Bien vivre ensemble » : « Règles de politesse et de civilité » : Monsieur le Maire présente aux conseillers un exemplaire d'un nouveau petit livre destiné plus particulièrement aux enfants, des Editions Prost, relatif aux règles de politesse et de civilité, du même type que ceux déjà achetés les précédentes années, notamment sur le fonctionnement de la commune. Il indique aux conseillers qu'il envisage l'achat d'une vingtaine de petits livres pour offrir aux enfants champillonnais entrant en CE1. Le conseil trouve cette idée, très bonne et valide cet achat.

Demande de Mme Monique COUTURIER au sujet de l'aménagement du terre-plein du petit giratoire au bout de l'allée des Pins : Madame Anne COUTURIER transmet à Monsieur le Maire la demande de sa mère résidant allée des Pins qui s'inquiète de ne pas voir le début des travaux d'aménagement et d'embellissement du terre-plein situé devant chez elle. Elle a également téléphoné en Mairie pour faire part de son étonnement. Monsieur le Maire répond qu'il est effectivement prévu de refaire ce terre-plein et de le fleurir, mais qu'au vu de la multitude de tâches que doivent accomplir les employés communaux, il avait décidé de donner la priorité à d'autres travaux avant, mais que désormais, les travaux vont intervenir très prochainement.

Problème de réception avec ORANGE pour les portables : Mme Anne COUTURIER évoque les soucis rencontrés par certaines personnes qui ont des portables ORANGE et qui ont beaucoup de mal à avoir le réseau pour téléphoner. Monsieur le Maire indique qu'il enverra un courrier à ORANGE pour demander des explications à ces problèmes rencontrés, car normalement le récepteur est proche du village, et cela ne devrait pas se produire.

Fête de la Musique : Mme Sabine MOUSQUET indique au Conseil que la Fanfare de Champillon sera bien sûr présente à cette fête le dimanche 20 juin. Les salles communales étant louées, cette fête aura sûrement lieu dans la cour de l'ancienne école, 7 rue Pasteur, derrière la Mairie.

Logement communal 9 rue Henri Martin libre au 1^{er} juillet 2010 : Monsieur le Maire informe l'assistance que les locataires du logement communal 9 rue Henri Martin quitteront le logement au 1^{er} juillet, car Melle MATEOS a obtenu une mutation sur Châlons-en-Champagne. Il faudra donc chercher de nouveaux locataires.

Frais de formation pour le personnel technique : Monsieur Eric NEVEU prend la parole afin d'indiquer qu'il a demandé d'autres devis (de 1.300 euros à 1.700 euros) et que ceux-ci sont nettement inférieurs à ceux présentés le 31 mars qui était de l'ordre de 2.500€. Pour 1.400 euros, il estime qu'une bonne formation peut être obtenue. Il précise qu'il se chargera de se rapprocher du personnel technique pour voir avec eux la meilleure solution.

Défiibrillateur : Madame Sabine MOUSQUET informe le Conseil qu'elle a reçu de nombreux devis pour l'achat d'un défiibrillateur et qu'elle a retenu plus particulièrement celui de la société DEFIBRIL de Nice. Le conseil décide de l'achat de ce défiibrillateur dans cette société.
